

CCAS DE VILLENEUVE LES MAGUELONE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif principal 2026 du CCAS.

Elle reprend pour l'essentiel les éléments déjà présentés lors du rapport d'orientations budgétaires en les actualisant avec les données définitives de l'exercice 2025 et en y apportant quelques précisions.

I – Éléments de contexte :

Le service social participe aux politiques nationales sur les champs du social, du médico-social et de la santé. Il a pour mission de développer une politique de prévention et de développement local. Il met en œuvre son propre programme de prévention santé et de lutte contre l'isolement des seniors. Il est aussi chargé d'accueillir, d'informer, d'orienter ou d'accompagner les Villeneuvois de tout âge sur leur accès aux droits.

Le service social du CCAS de Villeneuve-lès-Maguelone permet aux habitants de la commune de bénéficier d'un accompagnement global et personnalisé.

Dans le contexte actuel, le CCAS a également plus que jamais un rôle d'amortisseur social vis-à-vis des difficultés rencontrées par certains Villeneuvois. Ainsi, ce budget permet, comme en 2025, de financer les aides d'urgence et de renforcer le temps de travail des travailleurs sociaux du CCAS.

II – Priorités du budget :

Ce budget primitif reflète les méthodes qui permettent de garantir la gestion des services et les actions visant à accompagner le quotidien des Villeneuvois :

- traitement des demandes de logements sociaux,
- actions collectives en faveur des personnes de plus de 60 ans,
- service de portage de repas à domicile,
- actions en faveur des personnes en difficultés,
- travail en liaison étroite avec d'autres institutions publiques et privées telles que le Conseil Départemental, la CAF, la CPAM, les caisses de retraite, les associations...

III – Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

Le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes, réelles et d'ordre, pour un montant de 418 118,35 € se répartissant comme suit :

- 412 068,88 € en section de fonctionnement,
- 6 049,47 € en section d'investissement.

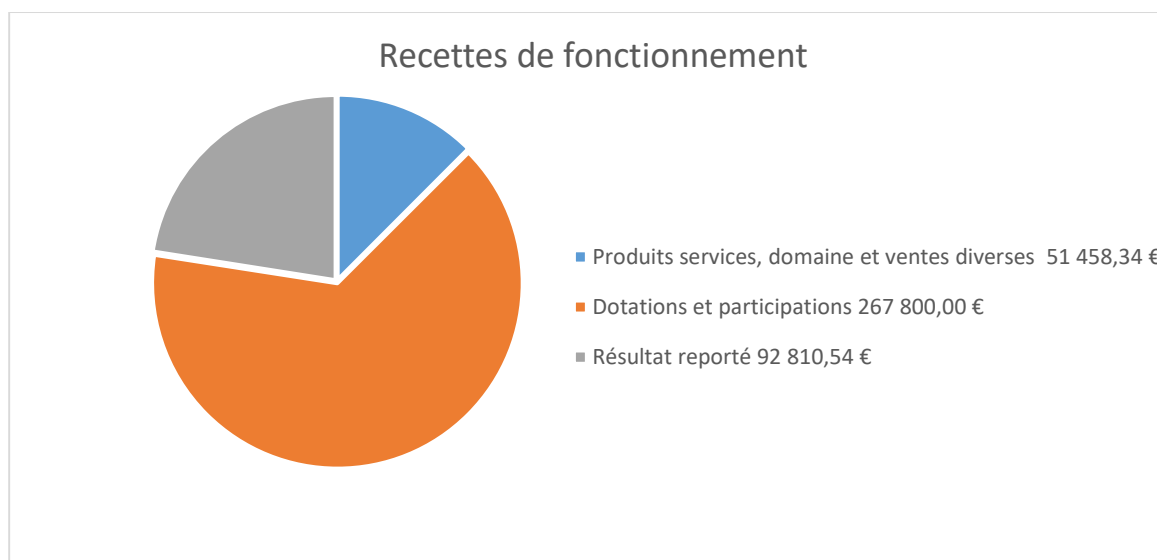
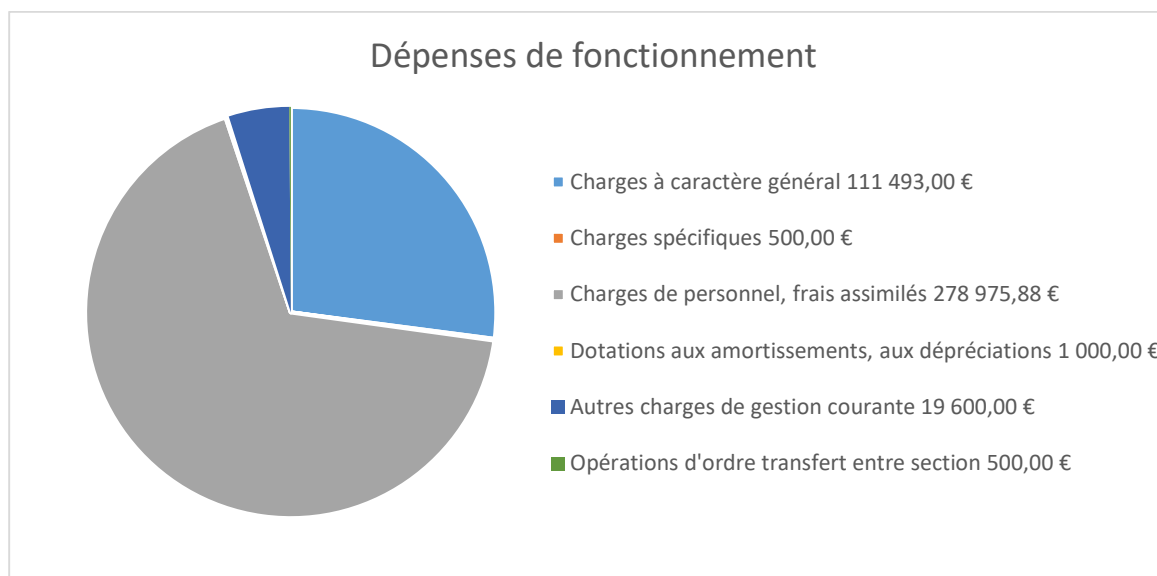
Evolution du budget	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026	Evolution
Dépenses réelles de fonctionnement	399 675,74 €	411 568,88 €	+ 2,98 %
Recettes réelles de fonctionnement (report inclus)	352 300,00 €	319 258,34 €	- 9,38 %
Dépenses réelles d'investissement (report inclus)	5 515,43 €	6 049,47 €	+ 9,68 %
Recettes réelles d'investissement	0,00 €	0,00 €	0 %

L'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement s'explique par :

- une hausse de 4,44 % des charges à caractère général liée :
 - o au renouvellement des clés de signature dématérialisées dans le cadre du renouvellement du Conseil d'administration du CCAS à l'issue des prochaines élections municipales ;
 - o à la hausse des cotisations d'assurance suite à la contractualisation du nouveau marché.
- une hausse de 2,63 % des charges de personnel consécutive :
 - o au glissement vieillesse/technicité, qui résulte de la progression des agents dans leur carrière ;
 - o à la hausse de 3 points du taux de cotisation à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) décidée en 2025 et reconduite jusqu'en 2028 ;
 - o à la prise en compte de la participation à la mutuelle santé à hauteur de 15 € par mois pour tout agent adhérent au contrat de groupe ;

La baisse des recettes réelles de fonctionnement est de 9,38%. Elle s'explique essentiellement par une diminution de la subvention communale de 263 000 €, consécutive à une hausse de l'excédent de fonctionnement 2025 de 92 810,54 € (contre 47 768,74 € en 2024).

En fonctionnement :



En Investissement :

En 2026, le budget du CCAS (hors budget annexe de l'EHPAD) inscrit, en recettes, les excédents de 2025 ainsi que les amortissements des biens.

Il s'équilibre en dépenses par l'ouverture d'un crédit aux comptes « immobilisations corporelles » pour un montant de 6 049,47 € (dont 3 682,13 € de report) destiné à l'acquisition d'éventuels besoins de matériel.

IV – Montant du budget consolidé

SECTION	Budget voté	Reste à réaliser (RAR) de l'exercice précédent	Report des résultats	Budget global
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 367,34 €	3 682,13 €	0,00 €	6 049,47 €
RECETTES	500,00 €	0,00 €	5 549,47 €	6 049,47 €
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	412 068,88 €	0,00 €	0,00 €	412 068,88 €
RECETTES	319 258,34 €	0,00 €	92 810,54 €	412 068,88 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	414 436,22 €	3 682,13 €	0,00 €	418 118,35 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES	319 758,34 €	0,00 €	98 360,01 €	418 118,35 €

V – Niveau de l'épargne brute et de l'épargne nette

L'épargne brute, correspondant au solde des opérations réelles de fonctionnement, s'élève pour 2026 à – 92 310,54 €. Le CCAS ne contractera pas d'emprunt. L'épargne nette est donc de – 92 310,54 €.

Cette épargne est largement couverte par l'excédent de fonctionnement reporté de 92 810,54 €.

VI – Niveau d'endettement de la collectivité

Le budget du CCAS ne supporte aucun endettement.

VII – Principaux ratios

Informations financières – ratios	Valeurs 2025	Valeurs 2026
Dépenses réelles de fonctionnement / population	37,99	39,06
Recettes réelles de fonctionnement / population	33,49	30,30
Dépenses d'équipement brut / population	0,52	0,57
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	68,01 %	67,78 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	113,45 %	128,91 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	1,57 %	1,89 %
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	-13,45 %	- 28,91 %

VIII – Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Sur le budget du CCAS, le nombre d'agents présents au 1^{er} janvier 2026 est de 5 titulaires, soit 4,66 équivalents temps plein.

Sur le budget annexe de l'EHPAD Mathilde Laurent, au 1^{er} janvier 2026, le nombre d'agents est de 43,84 équivalents temps plein, dont 11,85 non titulaires.